



## DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 06

Séance du mardi 11 mars 2025 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 6 mars 2025

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Président de séance : Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents : Nicolas HIRSCH

### **OBJET : Délégation de pouvoir pour la signature de l'acte administratif pour l'enregistrement de la convention de servitude de passage au chemin des écoliers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Considérant la convention signée entre Mr le Maire et Mr Jean-Denis ALLATANTE le 5 mars 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal,**

**1) Donne pouvoir à Mr Alain DRIOT, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, pour la signature de l'acte administratif permettant l'enregistrement aux hypothèques de la convention de servitude de passage entre M ALLATANTE Jean-Denis et la Commune d'Alix sur la parcelle U1464.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 11 mars 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Marie PAILLONCY



Le Maire,

Pascal LEBRUN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai*